Le groupe interparlementaire des R. L. s'élève contre les exigences du fisc

DÉCLARATIONS DE M. HAYEZ, SÉNATEUR DU NORD, PRÉSIDENT DU GROUPE

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

On connaît l'émotion qui avait été provoquée dans nos régions par la publication d'une circulaire émanant de l'Administration des Contributions Directes et dans laquelle il était demandé aux industriels et commerçants sinistrés de donner toutes précisions sur leurs dommages de guerre, en vue de l'établissement des impositions des années 1926 et antérieures.

A l'appui des documents fournis, le fisc se proposait tout simplement de taxer comme bénéfices industriels et commerciaux les intérêts sur perte subie des indemnités concernant les matières premières, les produits finis ou en cours de fabrication et les marchandises.

En outre, la Direction des Contributions Directes émettait la prétention de comprendre dans les bénéfices imposables, les frais supplémentaires alloués pour les mêmes catégories de dommages.

INTERVENTION DE M. LOUCHEUR

Immédiatement, M. Loucheur adressa au Directeur des Contributions Directes une lettre pour protester contre les exigences de l'Administration ; mais le fisc opposa une fin de non-recevoir aux vues exposées par l'ancien ministre, prétendant que les marchandises achetées en remplacement ne devaient être décomptées dans l'inventaire de fin d'année qu'à leur valeur d'avant-guerre, le bénéfice étant constitué par la différence entre la valeur 1914 et le prix de vente actuel.

Au surplus, le Conseil d'Etat était saisi de la question et devait statuer en définitive.

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Le groupe interparlementaire, réuni hier matin, au Sénat, a été saisi par son président, M. Hayez, sénateur du Nord, de la question.

Voici le texte du compte-rendu qui a été communiqué à la Presse à la suite de cette séance :

Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat le 6 mai 1926, sous la présidence de M. Hayez, sénateur

Le Président expose les prétentions du fisc, qui veut : 1° taxer comme bénéfices industriels et commerciaux, les intérêts sur pertes subies payés aux sinistrés, en application de la loi de 1919 ; 2° faire rentrer dans les bénéfices les frais supplémentaires alloués aux industriels et commerçants sur les matières premières et les marchandises.

Après une discussion approfondie, le groupe à l'unanimité, a décidé de saisir immédiatement le Ministre des Finances de la question au cours d'une audience. Dans cette audience **le groupe signalera également au Ministre, la prétention inacceptable de ses services, de modifier le cours du mark pour des contrats de prestations en nature dans lesquels ce cours a été fixé d'une façon définitive, conformément aux règles posées par l'Administration. Il demandera, en outre, au Ministre, que les contributions volontaires versées par les sinistrés puissent amortir la dette de l'Etat envers eux, et être à ce titre imputées à valoir sur les indemnités de dommages de guerre.**

Le président ayant reçu un don anonyme de 5.000 francs, le groupe décide de distribuer cette somme par parts égales entre des Fédérations de mutilés des dix départements dévastés.

CE QUE DIT M. HAYEZ

M. Hayez, que nous avons vu à l'issue de la délibération, a bien voulu nous faire les déclarations suivantes :

« J'ai réuni ce matin, nous a-t-il dit, le groupe interparlementaire pour lui faire connaître les prétentions abusives du fisc, qui causent en ce moment une si juste et si grande émotion dans les pays sinistrés, et lui demander de nous y opposer. Si la thèse de l'Administration était admise, elle pourrait provoquer des ruines et acculer à la fermeture de nombreux industriels et commerçants.

Il y a là, en effet, atteinte grave à la loi du 17 avril 1919, car les frais supplémentaires sur les matières premières, les produits fabriqués en cours de fabrication et les marchandises, n'ont été accordés que pour les quantités nécessaires à la marche de l'industrie pendant 3 mois.

Contrairement au point de vue de l'Administration, c'est un simple fond de roulement et comme il se renouvelle sans cesse, le commerçant ou l'industriel n'y réalise aucun bénéfice, sauf si l'industrie s'arrêterait, ce qui n'est pas à souhaiter.

D'autre part, la thèse de l'Administration qui tend à considérer comme bénéfice, les intérêts sur perte subie, n'est pas davantage soutenable, car j'estime, comme M. Loucheur, que ces intérêts doivent être considérés comme des revenus de valeurs mobilières et passibles, le cas échéant, de l'impôt général.

Ces questions ont d'ailleurs été longuement traitées dans nos régions et je n'y reviendrai pas.

Dans la réunion que nous avons tenue ce matin, a poursuivi le Sénateur du Nord, tous les membres présents, sénateurs et députés, ont été unanimes, j'insiste sur le mot unanime, pour non seulement protester, mais agir et nous comprenons toute l'importance de ce mot.

Nous avons décidé de saisir immédiatement le Ministre des Finances du différend et nous lui avons demandé une audience. L'entrevue aura lieu que mercredi prochain en raison de la session des Conseils généraux, qui retient de nombreux parlementaires en province.

Pour nous, c'est le Ministre seul qui compte. C'est à lui de prendre ses responsabilités, comme nous prendrons les nôtres.

J'ajoute, que si, chose bizarre, l'on se reporte au texte de la loi de finances, on découvre un article 187 qui spécifie notamment que « toutes contributions directes et indirectes autres que celles qui sont autorisées par les lois en vigueur et par la présente loi, à quelque titre ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites

Il y a là, conclut le Président du groupe interparlementaire, un argument en faveur de notre thèse. Je ne manquerai pas de la faire valoir ».

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

OFFRANDES DIVERSES

M. Hudelo, Préfet du Nord, a reçu, à titre de Contribution volontaire, les sommes suivantes : M. Vaillant, préfecture, 100 fr. ; Mme et Mlle Holin, préfecture, 100 fr. ; Personnel des Etablissements Sigrand, 16, rue Neuve, 2.150 fr.

D'autre part, nous apprenons que la représentation du « Modern-Théâtre », donnée le 2 mai, à la Salle des Fêtes de l'Université à Lille, a produit 638 fr. 90 qui seront versés à la Caisse d'amortissement.

LES SOUSCRIPTIONS VOTÉES PAR LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les souscriptions ci-dessous ont été votées hier par les Conseils Généraux de : Cantal, 50.000 fr. et 100 fr. par membre du Conseil ; Saône-et-Loire, 100.000 fr. ; Drôme, 30.000 fr. ; Belfort, 10.000 fr. ; Pyrénées-Orientales, un centime additionnel ; Corrèze, 10.000 ; Loière, 10.000 fr. ; Haute-Savoie, 20.000 fr.

UN VŒU DE VINCENT AURIOL

Au Conseil Général de la Haute-Garonne, après avoir combattu un vœu demandant le vote d'un centime extraordinaire pour la Contribution volontaire, Vincent Auriol a déposé un vœu proposant aux Chambres de transformer la Contribution volontaire en une Contribution générale sur l'ensemble des fortunes constituées au-dessus de cent mille francs, en tenant compte des sommes déjà versées [illegible]

AU CONSEIL GENERAL DU NORD

LA JOURNÉE DES VŒUX POLITIQUES

Le Conseil vote une somme de 500.000 francs pour la contribution volontaire et, à une énorme majorité, affirme sa volonté de défendre avec acharnement l'Ecole et les lois laïques :: :: :: ::

La journée d'hier fut particulièrement féconde en débats intéressants.

Dans sa séance du matin, le Conseil adopte un vœu de HUGYHE demandant que les vacances dans les écoles primaires commencent le 14 juillet pour finir le 15 septembre.

Un autre vœu de HUYGHE demandant que la Compagnie des Tramways électriques de Lille délivre le matin jusqu'à huit heures des billets ouvriers d'aller et retour, recueille une approbation unanime.

Couteaux fait entendre les revendications des Municipalités à propos du remploi des dommages de guerre communaux.

Un vœu de COPPEAUX ayant pour objet la création d'une Caisse nationale d'avances aux communes est voté à l'unanimité.

Il en est de même d'un vœu de VERDAVAINE ainsi conçu :

Le Conseil émet le vœu que le Conseil général constitue un fond de prêts aux communes et nomme une commission chargée d'étudier un projet qui sera présenté à l'approbation du Conseil général à la session d'octobre. »

Sur conclusions conformes du rapport de HUYGHE l'Assemblée demande que les Compagnies concessionnaires des distributions de gaz et d'électricité garantissent le cautionnement de leurs abonnés.

Quelques-uns des conseillers qui sont intervenus dans le débat. — De haut en bas et de gauche à droite : MM. SCALBERT, LEBAS, LOUCHEUR et GUILBAUT.

Le Conseil, à la demande de COUTEAUX, appuyée par GONTAUX, renouvelle son vœu de l'an dernier demandant que l'Etat prenne à sa charge les dépenses des communes pendant l'occupation allemande ainsi que les avances qu'il leur a faites en 1919 pour le rétablissement normal de la vie communale en région envahie.

Les lois laïques

Les manœuvres de leurs adversaires sont dénoncées et flétries

Au début de la séance de l'après-midi, le Conseil général à l'unanimité moins sept voix *demande que les délégués cantonaux soient exclusivement pris parmi les plus sûrs partisans de l'Ecole laïque, et notamment parmi ceux dont les enfants fréquentent ou ont fréquenté les écoles de l'Etat.*

Au nom du 5e Bureau, Blémant présente ensuite son rapport sur les vœux déposés par Lebas, au nom du groupe socialiste et par M. Mahieu, au nom de la Fédération. On sait que ces deux vœux, dont nous avons publié le texte, réclament l'application et le respect des lois laïques en France.

Au nom de son bureau, présidé par M. GARIN, le rapporteur propose de souder ces deux vœux et de les adopter par la motion suivante, qui a été votée par tous les membres du 5e bureau, sauf M. Guilbaut :

Considérant les attaques violentes récemment lancées contre l'Ecole et les institutions laïques ;

Considérant que cette façon d'agir n'aurait pour résultat que de réouvrir les querelles religieuses contrairement au désir de tous les citoyens.

Le 5 Bureau, à la majorité, en présence de ces attaques, réitérées, invite tous les républicains à remplir leur devoir en défendant avec acharnement l'Ecole et les institutions laïques.

M. MAHIEU et LEBAS déclarent se rallier à cette motion.

Protestation de M. Guilbaut

M. GUILBAUT la combat ; il trouve inutile de soulever au Conseil général des discussions religieuses au moment, dit-il, où l'union de tous les Français s'impose. Il regrette que « le cartel laïque » s'affirme au sein de l'Assemblée départementale. Les lois laïques, dit-il, sont une atteinte à la conscience des catholiques, mais elles ne sont pas intangibles et nous réclamons nos libertés.

M. GUILBAUT termine en demandant l'ordre du jour pur et simple ; c'est à l'enterrement de la proposition soumise au Conseil.

Déclarations de M. Loucheur

Répondant à M. Guilbaut, M. LOUCHEUR déclare que la Fédération républicaine a déposé son vœu à la suite de la récente manifestation organisée récemment à Cambrai, où un cri de guerre a été lancé aux institutions laïques. Pour nous, dit-il, nous entendons les respecter et les défendre.

A Cambrai des attaques violentes ont été dirigées contre l'Ecole laïque, alors que l'école libre n'a jamais été attaquée par nous. Nous ne voulons pas de querelles religieuses, nous sommes respectueux de toutes les convictions. M. Guilbaut réclame l'union. Or les amis de M. Guilbaut insultent les républicains ; ils veulent la destruction des institutions laïques. Tous les républicains seront unanimes à les défendre.

Intervention de Lebas

Le Parti socialiste, déclare le député-maire de Roubaix est respectueux des croyances religieuses. Il a toujours considéré la religion comme une question personnelle. Mais nous avons été vivement émus par la manifestation de Cambrai, organisée sous la présidence de l'archevêque et au cours de laquelle des propos d'une extrême violence ont été tenus contre l'Ecole laïque. Le père Janvier a dénoncé le laïcisme comme un péril national. Il a adressé des appels à l'insurrection et jamais en France les Bolchevistes mêmes n'ont lancé de tels appels à la foule. Le P. Janvier et le royaliste Xavier Vallat n'ont pas craint de préconiser l'effusion du sang. Le Conseil général a pour devoir d'élever une énergique protestation. Le P. Janvier a déclaré que le laïcisme est contraire à notre intérêt financier.

La manifestation de Cambrai a nettement démontré le péril que font courir de telles démonstrations et de pareilles excitations. Vous voulez la guerre, M. Guilbaut et le parti que vous représentez l'a prouvé à Cambrai. C'est ce qui justifie votre protestation.

M. GEGROOTE vient à la rescousse de son ami Guilbaut, mis en très fâcheuse posture par Lebas.

« Nous demandons la réforme des lois laïques, dit le conseiller d'Hazebrouck, parce qu'elles ont été faites contre les catholiques. Elles ont été faites contre une catégorie de citoyens et c'est une injustice. C'est pour protester contre cette injustice que nous continuerons à manifester comme à Cambrai. »

Sus au fascisme !

Intervention de Roger Salengro

Répondant à M. Degroote, Roger SALENGRO déclare que l'Assemblée Départementale, fidèle à sa tradition, a pour devoir de prendre position de la façon la plus nette. Il souligne que le meeting révolutionnaire de Cambrai sera bientôt suivi d'une deuxième édition, pour le diocèse de Lille, à Marcq-en-Barœul. Faisant état de la présence de nombreux Maires sur la tribune, il veut croire que l'Administration préfectorale qui, le cas échéant, rappelle à l'ordre les Maires socialistes, saura mettre à la raison ces Maires de Réaction blanche.

Répondant à M. Guilbaut, Roger SALENGRO déclare que les cléricaux multiplient leurs attentats contre les personnes. Contant la récente agression dont fut victime le citoyen Goude, député du Finistère, il dénonce en les cléricaux, non plus les représentants d'une religion de paix et d'amour, mais les champions de l'intolérance, de l'oppression, du fanatisme.

Le Maire de Lille dénonce les provocations de la Réaction : 1. — à la Chambre, lors du tragique incident Malvy ; 2. — au Théâtre Français, lors de la représentation de « La Carcasse » ; 3. — à l'Université, aux cours du professeur Prémant.

Roger SALENGRO s'entend plus particulièrement sur les menées de la Réaction dans notre propre Nord. Il cite les instructions données aux Jeunesses Patriotes ; donne lecture d'un véritable appel au meurtre publié par l'organe mensuel de la Section Lilloise d'Action Française ; fait état d'un papillon placardé sur les murs de Lille, où M. Taittinger demande aux honnêtes gens « d'étriller ce trio de canailles : Herriot, Painlevé, Blum » ; dénonce les mesures de provocations prises par les Jeunesses Patriotes à l'occasion de la venue le 16 Mai, à Lille de leur député de Paris.

Pour la lutte contre le fascisme, Roger SALENGRO ne compte ni sur le Gouvernement, ni sur l'armée, ni sur la magistrature. Ses préventions à l'égard des institutions, il les appuie de faits précis tant à Paris que dans le Nord. Il ne compte que sur la classe ouvrière qui, demain, à l'initiation du prolétariat belge, sera contrainte d'organiser sa propre défense. Il ajoute : « Si le coup de force par malheur l'emportait à Paris : même si dans le Nord nos militants étaient assissinés ou jetés en prison; même que la grève générale en Allemagne a triomphé du putsch des hobereaux, de même la grève générale en France sauvera la République ».

Ecoutées dans un silence que ne coupaient que les interruptions de la Droite, les déclarations du Maire de Lille furent chaleureusement applaudies par l'unanimité du Groupe Socialiste.

Répondant à M. Degroote, qui aurait mis en cause la Fédération Républicaine, M. LOUCHEUR déclare que celle-ci entend défendre les lois de laïcité, dans un but d'apaisement « Nous ne combattons pas, dit-il, le catholicisme, nous ne cherchons pas les divisions, nous ne voulons pas de luttes religieuses et c'est pour le respect de toutes les convictions que nous avons déposé notre vœu »

— Je suis catholique, déclare M. LE GLAY et je respecte l'Ecole laïque et l'Ecole libre.

Les fascistes sont battus

La discussion est close et l'on passe au vote.

La motion de M. GUILBAUT et SCALBERT réclamant l'ordre du jour pur et simple est repoussée à l'unanimité moins 7 voix.

Le Président met alors aux voix la motion du 5e bureau, dont nous avons donné le texte plus haut.

Au nom du Groupe socialiste, COUTEAUX dépose une demande de scrutin public.

Il y est procédé, au milieu d'une vive agitation. Le Président ne tarde pas à proclamer les résultats du scrutin.

La motion du Bureau est adoptée par 44 voix contre 7.

Ont voté pour, c'est-à-dire pour les lois laïques: MM. Antoine Bataille, Blémant, Blondé, Bourdon, Briffaut, Cantineau, Irénée Carlier, Léon Carlier, Clément Comen, Coppeaux, Coquelle, Couteaux, Delannoy, Delcourt, Demesmay, Demolon, Descampe, Foucaut, Garin, Gonlaux, Huyghe, Inghels, Lebas, Lefebvre, Leriche, Lorthiois, Loucheur, Mahieu, Maréchal, Masson, Melayers, Mercier, Merlin, Perrier, Rémy, Riche, Saint-Venant, Salengro, Sénéchal, Seydoux, Verdavaine, Verhaeghe, Waxin, Wanuxeem.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Coudeville, Degroote, Faure, Guilbaut, Le Glay, Scalbert.

M. Potié s'est abstenu comme président. Les autres conseillers, dont le nom ne figure pas ci-dessus étaient absents.

Delcourt intervient sur les négociations de paix au Maroc

Au nom du groupe socialiste, P. DELCOURT a déposé un vœu ainsi conçu :

« Le Conseil général du Nord réuni à la veille de la reprise de la conférence d'Oudjda affirme une fois de plus son profond attachement à la Paix.

Il émet le vœu que le gouvernement français, restant sourd à toutes les provocations d'un chauvinisme puéril n'émette aucune proposition susceptible d'apparaître comme une provocation à continuer la guerre et ne présente que des conditions susceptibles d'établir sur la terre marocaine, une paix véritable, durable, définitive. »

M. MELAYERS, qui rapporte au nom du cinquième bureau, expose que le bureau s'est rallié à un vœu exprimant la volonté de paix de l'Assemblée. Toutefois le bureau a cru modifier certains termes.

P. DELCOURT. — De notre vœu, vous avez enlevé le piment, mais il suffit que l'assemblée apporte sa protestation contre les menées de certains bellicistes et affirme son désir de paix.

L'orateur précise l'opinion socialiste en matière de politique coloniale et plus particulièrement en ce qui concerne la politique de la France au Maroc.

Mais il ne s'agit point de cela à l'heure présente.

DELCOURT dénonce les campagnes menées depuis plusieurs mois contre les tentatives en vue de la paix.

Il apporte de nombreuses citations de journaux nationalistes qui condamnent les « menaces et intrigues, qui doivent changer notre action marocaine et l'orienter vers la Paix. »

DELCOURT énumère enfin les diverses conditions de paix.

« A l'abominable campagne de ceux qui montrent ce pays « en pleine décomposition et répandant une odeur de cadavre déjà en putréfaction », à ceux qui vomissent les pires injures parce que la nation songe à mettre un terme au cauchemar de la guerre africaine, vous répondrez par une affirmation de paix. »

Et DELCOURT conclut : « Une fatalité pèse sur notre génération, a-t-on pu dire ces jours derniers dans une autre enceinte. Nous sommes une génération sacrifiée sous le signe de la violence. »

Aidons de toutes nos forces à écarter cette fatalité qui pèse sur nous.

Nous vous demandons de dire, messieurs, que les mères françaises ont versé assez de larmes.

A l'unanimité, le Conseil Général adopte les conclusions du cinquième bureau, qui rappellent le vœu socialiste.

Pour le relèvement du franc

Le Département souscrit pour 500.000 francs

Trois vœux tendant au même but ont été déposés par MM. POTIE, MAHIEU et GAZIN-DEMOLON.

Le Rapporteur, M. Maréchal dit que les membres du Bureau ont été unanimes à voter le principe de la contribution du Département, pour le relèvement du franc, sauf les socialistes qui se sont abstenus.

LEBAS explique les motifs de cette abstention. Il présente de longues considérations, dans un éloquent discours que nous sommes forcés de résumer, faute de place.

Nous sommes persuadés, dit-il, que les difficultés financières actuelles ne seront surmontées que si le Parlement adopte notre proposition, c'est-à-dire le prélèvement sur le capital. Cette solution est la seule logique, et il faudra y venir pour résoudre le problème.

LEBAS avec une fine ironie, rappelle les fameuses propositions des industriels du Nord et constate que le Consortium Patronal ni la Fédération Nationale de la production n'ont pas encore fait connaître leur projet et n'ont jusqu'à présent rien versé à la contribution volontaire. Le grand capitalisme n'a fait aucun sacrifice sur l'autel de la Patrie. La France ne pourra sortir des difficultés dans lesquelles elle se débat que par un prélèvement sur le capital.

Après intervention de BLEMANT et de M. LERICHE M. LOUCHEUR invite le Conseil Général à voter selon la proposition de M. Mathieu 500.000 francs payables sur les dommages de guerre.

Ce crédit est voté. Seuls les socialistes s'abstiennent.

Pour les grévistes du bâtiment

Le Conseil général adopte un vœu de HUYGHE, rapporté par M. Mélayers, au nom de la majorité du 5e bureau, tendant à ce qu'il ne soit plus fait emploi de la gendarmerie dans les conflits ouvriers.

Le Conseil général, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapporteur, après observations de Huyghe et de Waxin.

Après le vote, Roger SALENGRO pose le problème de la grève du Bâtiment à Lille. Il souligne que, depuis de longues semaines, elle a amené la misère dans des milliers de familles ouvrières. Faisant état du calme que n'ont jamais cessé de montrer les grévistes, il demande à l'Assemblée départementale de vouloir bien dire à M. le Préfet qu'il importe qu'il continue *ses efforts de conciliation pour obtenir la solution heureuse d'un conflit qui a déjà accumulé tant de souffrances et de ruines.*

L'Assemblée, unanime, se rallie aux observations du Maire de Lille.

Pour le port de Dunkerque

Une subvention de 500.000 francs est votée à l'unanimité

M. MAHIEU, au nom du 4e Bureau, donne avis favorable à une demande de la Chambre de Commerce de Dunkerque, tendant à ce que la subvention annuelle pour l'extension du Port de 100.000 francs soit portée à 500.000 francs.

Après observations de MM. Coquelle et Mercier, Roger SALENGRO déclare que le groupe socialiste, à l'unanimité, votera les conclusions du rapport. Il agit ainsi en liaison avec les Syndicats ouvriers et l'Administration municipale de Dunkerque. Ainsi le port de Dunkerque pourra rivaliser enfin avec son redoutable concourrent Anvers.

M. MAHIEU
rapporteur de la demande de subvention

M. Coquelle remercie Roger Salengro de ses déclarations et l'Assemblée de son vote unanime.

Le retour du scrutin d'arrondissement

Relativement à un vœu de M. MAHIEU, le Conseil général adopte les conclusions du rapporteur et vote la motion suivante après intervention de LEBAS et DELANNOY :

Le Conseil général du Nord déclare que le vote de scrutin qui apparaît toujours comme étant le plus équitable, est bien celui de la représentation proportionnelle intégrale., où chaque parti, peut être exactement représenté selon sa puissance.

Le système électoral actuel, ne paraissant plus possible, le Conseil général émet le vœu qu'il soit fait pour les élections législatives prochaines un loyal essai de la R. P. pure et simple sans panachage.

Et si cet essai était considéré comme inopportun ou impossible de revenir au scrutin uninominal avec péréquation des circonscriptions dans toute la mesure du possible.

Les inondations dans la vallée de l'Hogneau

A quatre reprises, en moins de deux ans, les vallées de la Hayne et de l'Hogneau ont été inondées. Plus de six cents hectares et plusieurs communes sont restées pendant de nombreuses semaines sous les eaux. Les dégâts furent considérables.

DELCOURT présente, au nom du 4e Bureau, un projet de curage de l'Hogneau et de consolidation des rives de cette rivière.

Déjà le Ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de 100.000 francs. Le Conseil général vote un crédit de 130.000 francs. Les communes intéressées contribueront pour 50.000 francs.

Mais ces travaux de première urgence ne pourront suffire et DELCOURT insiste pour que l'Administration maintienne au premier plan de ses préoccupations cette question et poursuive l'étude de plus vastes projets, qui éviteraient à cette région le retour de tels cataclysmes.

Questions diverses

Sur la proposition de M. BOURDON, une subvention de dix mille francs est votée au service d'autobus quercitains.

Le Conseil émet le vœu que les prochaines élections cantonales aient lieu en octobre 1928.

DELANNOY expose la portée de son vœu adopté hier, tendant à la création d'un Office national du blé et explique dans quelles conditions cet organisme pourra fonctionner.

Aujourd'hui vendredi, séances publiques à 11 heures et après-midi pour clore la session.

A la Maison des Etudiants

A 12 h. 30, de nombreux conseillers-généraux arrivaient à la Maison des Etudiants, rue de Valmy, à Lille ils étaient reçus par M. Pierre Forest, Président de l'U. entouré de ses collaborateurs.

Dans le hall de l'entrée, les Conseillers-généraux du Nord déposent une superbe gerbe de fleurs cravatée d'un ruban violet, devant la plaque du Monument aux Morts, ce geste si délicat à profondément touché les étudiants, à côté de cette gerbe se trouve encore à peine fanée, la gerbe offerte par la Reine des belges le mois dernier. Dans le bureau du Comité qui se trouve au premier étage, M. Pierre Forest offre à ses invités un vere de porto, puis tout le monde descend au rez-de-chaussée avant de gagner la salle du restaurant. Une grande salle toute en longueur ayayée d'affiches-souvenirs de congrès d'étudiants, éclairée par une vitrière à laquelle sont suspendues des globes électriques, offre l'aspect coquet et propre, de longues tables sur lesquelles sont dressés les couverts, des branches de lilas donnent une note heureuse à la table d'honneur nous remarquons M. Pierre Forest, Président honoraire de l'Union Nationale des Etudiants, ayant à sa gauche M. Loucheur, ancien ministre, député du Nord, et Hudelo Préfet du Nord, et à sa droite M. Potié, président du conseil général et M. Coquelle, membre fondateur de la Maison des Etudiants. Aux tables voisines sont assis MM. F. Leroy, Secrétaire général du Nord, Chavin, directeur du Cabinet du Préfet, Chatelet, recteur d'académie, Audiom, secrétaire d'académie, Grimpret, ingénieur en chef du département, Raoust Leleu, membre bienfaiteur de l'U. Me Rapat, fondateur et ancien bâtonnier, Dusauessoy, chef section à la Préfecture, de nombreux conseillers généraux parmi lesquels nous avons noté Couteaux, maire de Saint-Amand, Blemant, Maréchal, Coanen, maire d'Armentières, Robert Havem, ancien étudiant, etc. etc..

M. Pierre Forest a fait servir à ses invités le menu habituel, les plats sont copieux et excellents pour 3 fr. 25, les étudiants ont droit à chaque repas à 1 fora-d'œuvre, 1 plat de viande garni, 1 fromage, 1 dessert et de la bière. Au dessert le Président de l'U. remercie du fond du cœur les personnes présentes qui ont bien voulu accepter l'invitation des étudiants.

En quelques mots il fait l'historique de la Maison des Etudiants qui fut fondée en 1909, par M. Lyon, alors recteur de l'Université, les étudiants qui étaient environ 300 à ce moment, le sont actuellement au nombre de plus de 900.

Après avoir remercié le Préfet du Nord pour sa paternelle bonté, le docteur Bourdon et MM. Chavin et Leroy qui sont pour les étudiants de précieux conseillers ; le Président de l'U. présente Mme Veuve Ducamps, gérante de l'U. qui pendant la guerre défendit la Maison contre les allemands, des braves nourris jaillirent spontanément à l'adresse de Mme Ducamps qui modestement s'éclipsa.

Le déjeuner terminé, on s'en fut dans la salle des fêtes où sur deux grandes tables couvertes de nappes blanches, étaient servies des coupés de champagne.

Sur la scène, le jazz de l'U. joue des airs très entraînants, tandis que de nombreux étudiants assis aux balcons se levaient pour saluer les arrivants. M. Hudelo, bientôt invité par toutes les personnalités, appose sa signature sur le Livre d'Or des étudiants. M. Potié, président du Conseil général, remercie M. Pierre Forest pour l'excellent accueil reçu et déclare que le Conseil Général avait tenu à apporter son estime, son amitié et sa reconnaissance à l'U. pour l'œuvre de solidarité sociale accomplie et grâce à laquelle les étudiants peu fortunés peuvent poursuivre leurs études. « C'est pour moi une satisfaction profonde de vivre à côté de cette belle jeunesse aux sentiments généreux ».

M. Potié termine en disant que si les vieillards aiment à donner de bons conseils, c'est qu'ils ne peuvent plus donner de mauvais exemples. La fin de ce discours fut salué d'un triple ban.

Pierre Forest leva son verre à la santé des personnes présentes et à celle de leurs familles « sans oublier celle qui nous est particulièrement chère : l'U. de Lille ».

Les étudiants réclament avec insistance un discours de M. Loucheur ; l'ancien ministre y consentit de bonne grâce. Il remercia les étudiants pour leur accueil charmant, leur conseilla de ne jamais faire de politique et les pria lorsqu'il reviendrait parmi eux de le recevoir non pas en homme politique, mais en ami. Cette courte allocution fut très applaudie. Il était 15 heures : les étudiants reconduisirent leurs invités jusqu'à la porte de la Maison.

POUR SAUVER LE FRANC

Les premières listes

Conformément au règlement de notre souscription pour la contribution volontaire, nous avons publié jusqu'à la septième liste des dons qui nous sont parvenus avec les noms et adresses des souscripteurs. A l'heure actuelle, la liste générale s'établit comme suit

PREMIERE LISTE	55.000 fr.
DEUXIEME LISTE	20.985 fr.
TROISIEME LISTE (dont 2.200 francs à ajouter à la souscription du « Réveil du Nord » au nom du personnel)	4.744 fr. 86
QUATRIEME LISTE	5.579 fr. 14
CINQUIEME LISTE	2.502 fr. 85
SIXIEME LISTE	1.300 fr.
SEPTIEME LISTE	6.560 fr. 75
Total	96.682 fr. 49

Les envois de fonds ou de valeurs devront être recommandés à l'adresse du « Réveil du Nord », 166 bis, rue de Paris, Lille (Souscription pour la Contribution Volontaire). Nous déclinons toute responsabilité pour les envois effectués dans d'autres conditions. Les envois devront être accompagnés du bulletin ci-dessous, indiquant les noms, adresses, etc..... des souscripteurs ou un pseudonyme.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION à la Contribution volontaire

Nom _____

Prénoms _____

Profession _____

Adresse _____

Montant de la Souscription _____

SIGNATURE :

Pour les personnes qui désirent consulter notre règlement, voir les numéros de notre journal du 18 au 23 avril.

La grève générale en Angleterre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les pourparlers vont-ils reprendre ?

Cook, secrétaire du syndicat des mineurs, déclarait mercredi soir, que rien ne justifiait les bruits mis en circulation dans l'après-midi, d'après lesquels on s'occupait d'aboutir à une solution.

Cependant, on affirme d'autre part que de divers côtés, on avait mis en avant une formule d'accord susceptible d'être acceptable pour les deux parties. Une des propositions était que si l'on s'adressait à M. Lloyd George, celui-ci accepterait probablement le rôle de médiateur.

Répercussions chez nous

Les réseaux du Nord et de l'Etat ont supprimé plusieurs trains de voyageurs à marche rapide qui assuraient la correspondance maritime avec l'Angleterre.

Enfin, en monde de Calais, que le trafic des voyageurs est réduit de moitié dans les deux sens. Un nombre anormal de voyageurs ont débarqué à Calais, et les hôtels regorgent de passagers. Le service des marchandises a été totalement supprimé.

Le coût de la vie devrait diminuer en France

Les achats anglais ayant cessé dans la région côtière bretonne et les navires britanniques n'enlevant même pas les quantités traitées, les prix des primeurs ont mêchi considérablement. Sur les marchés de Paimpol, Roscoff, Pleros, Guirec et Trégnier, les pommes de terre nouvelles ont été offertes avec 40 francs de baisse sur les cours précédents. Comme malgré cette baisse, les produits ne trouvent pas preneurs, un effondrement total des cours est à prévoir, si la grève anglaise continue. Les cultivateurs parlent déjà de cesser d'arracher leurs pommes de terre nouvelles cultivées.

En dépit des mesures de restriction que pourraient prendre certains producteurs, on s'attend à un afflux considérable de primeurs aux halles de Paris, et notamment de pommes de terre et des fruits rouges originaires de la Provence. Les beurres et les œufs subiront également le contre-coup de la grève anglaise.

L'arrêt des expéditions pour l'Angleterre en l'énorme affluence des primeurs, par ricochet sur le marché de Paris, ont provoqué, dans tout le Midi, une baisse considérable de 50 % environ.

Le "Daily Mail" transporté de Paris à Londres

L'impression du « Daily Mail » n'ayant pu être effectuée à Londres, 35.000 exemplaires de ce journal imprimés l'autre nuit à Paris, ont quitté Le Bourget, hier matin à 8 heures, à 10 heures, à bord de deux avions à destination d'un aérodrome anglais où ils sont arrivés à midi. Plusieurs tonnes d'exemplaires de ce journal partent ce matin.

Une grève internationale ?

Comme nous l'avions annoncé, le Comité international des mineurs vient d'être convoqué d'urgence par Hodgès, secrétaire international, et se réunira à Ostende samedi.

Les deux délégués des mineurs français sont **Vigne, secrétaire fédéral et Quintin, secrétaire des mineurs confédérés du Nord.**

Cette réunion est d'une extrême importance, si l'on s'en rapporte aux décisions de la réunion de Genève, qui prévoyait une grève internationale.

De son côté, la commission administrative de la C. G. T. se réunit vendredi, exceptionnellement, à 14 h. 30.

CENT MILLE FRANCS D'AMENDE A DES SPÉCULATEURS SUR LE TABAC

Depuis quelque temps, il était impossible de trouver du tabac dans certains quartiers de Caen.

La régie décida d'opérer des perquisitions domiciliaires dans sept débits de boissons qui vendaient du tabac à leurs clients. Plus de 120 kilogrammes furent saisis. Dans un seul établissement on découvrit 1.800 paquets de scaferlati.

Les débitants reconnurent avoir acheté le tabac avant l'augmentation des tarifs. Les amendes encourues dépassent 100.000 francs.

MUTILÉS ET RÉFORMÉS DU NORD

Le Comité départemental des Mutilés et Réformés de la guerre du Nord tiendra sa cinquième assemblée générale mensuelle de 1926, le samedi 8 mai courant, à 14 h. 30, dans la salle d'audience du Conseil de Préfecture, à la Préfecture du Nord.

Il sera procédé au cours de cette séance, à l'élection de deux délégués chargés d'élire les membres élus de l'Office National des Mutilés et Réformés de la guerre. Le vote a lieu au bulletin secret.

D'autre part, à l'issue de cette réunion, les membres du Comité départemental se rendront à l'Ecole professionnelle des Veuves de guerre, 34 bis, rue Gambetta, pour visiter cet établissement.